



Mémento sur l'organisation des tournois et animations inter-clubs Saison 2010-2011

1/ Il est rappelé à **tous les clubs** qu'il est fait **obligation de demander une autorisation pour toute organisation de manifestation inter-clubs.**

Cette demande doit être faite avec l'imprimé « manifestation inter-clubs » disponible sur le site internet du comité de l'Eure de judo : <http://www.cdjudo27.com> auquel vous joindrez le **règlement de votre manifestation.**

Le tout devra impérativement être parvenu **2 mois** avant la date de la manifestation à l'adresse :

**Mr Stéphane Serinet
376 route de la gare
27520 Saint léger du Gennetey**

Votre demande sera transmise à la ligue de Normandie si vous invitez d'autres clubs de la ligue de Normandie de judo.

2/ L'obligation est faite pour tous les clubs organisateurs et pour toutes les animations :

- De vérifier à la pesée le passeport sportif
- De vérifier, à la pesée, les 2 timbres de licence dont celle de 2010.2011
- De vérifier, à la pesée, le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Judo-jujitsu en compétition daté de moins d'un an
- De respecter les catégories de poids tel que défini dans les règlements fédéraux ou la norme des 10%.
- De respecter les temps de combats et de repos
- De se conformer aux règlements définis par la FFJDA

3/ Pour les animations pré-poussins / poussins :

Le club organisateur a la possibilité d'organiser des animations avec un timbre de licence.

L'ensemble des obligations du point 2 s'applique pour cette catégorie d'âge.

Ces animations ne doivent pas se dérouler la même ½ journée que d'autres catégories d'âge.

Il faudra préciser qu'il s'agit de randoris éducatifs, accompagnés d'une expression technique, les enfants sont réunis par groupe morphologique et par grades.

4/ Pour toute demande d'information complémentaire aux textes officiels de la fédération française, vous pouvez contacter le cadre technique fédéral départemental à l'adresse mail : stephane.serinet@gmail.com ou au 06.13.82.11.87